

## Qualification juridique

Par **djcam**, le **05/10/2014** à **11:50**

Salut je voudrais savoir comment exprimer en terme juridique ces deux phrases:  
"Jasmin et Sylwia se connaissent depuis une dizaine d'anne?es et vivent en colocation depuis 5 ans. Elles ont partage? une bre?ve aventure amoureuse, mais sans lendemain. Aujourd'hui, il ne demeure entre elles qu'une solide amitie?."  
et quels livres pourrait m'aider a avoir un vocabulaire juridique

Par **Dragon**, le **05/10/2014** à **13:19**

Bonjour,

exprimer une phrase en terme juridique signifie déjà être le plus concis possible, supprimer les éléments inutiles et employer des termes juridiques.

Par **gregor2**, le **05/10/2014** à **15:37**

Bonjour,

[citation]supprimer les éléments inutiles[/citation]Tout a fait, mais difficile de supprimer les éléments inutiles ici vu qu'on ne sait pas quels éléments sont utiles ...

Les éléments inutiles sont ceux ne pouvant pas être qualifiés juridiquement.

je ne sais pas avec quel degré il faut qualifier mais il existe des blagues de ce genre, il ne faut probablement pas tomber dans l'excès (encore que si c'est bien fait ça peut être drôle).

Pour qualifier il y a avant tout la loi (qui impose des qualifications je dirais même) et le vocabulaire juridique d'usage.

exemple : Jasmin et Sylvia sont des sujets de droit (cet exemple va peut être trop loin dans la qualification mais c'est un exemple).

colocataires : elles sont parties à un contrat de bail, toutes les deux preneuses à bail

engagées *in solidum* envers le même bailleur, (il existe d'autres qualificatifs)

histoire amoureuse brève : on peut penser au .....

une solide amitié c'est etc etc etc ....

On peut s'amuser à ça autant que l'on veut, on pourrait même parler des prénoms ;)

Par **djcam**, le **05/10/2014 à 15:41**

Merci tu es plutôt chaud, tu as un bouquin à conseiller sur le voc juridique pour faire des qualifications juridiques?

Par **gregor2**, le **05/10/2014 à 19:08**

euh merci [smile3]

Je pense pas qu'il y ai de livre qui permette de qualifier à proprement parler. Dans les livres de vocabulaire il y a le vocabulaire juridique de G. Cornu (édition puf, publié par l'association Capitant) qui fait autorité, mais ce n'est qu'un lexique (ce qui est déjà beaucoup mais il n'est pas utile pour qualifier à proprement parler).

Il y en a un en ligne qui n'est pas mauvais : <http://www.dictionnaire-juridique.com/serge-braudo.php>

Sinon pour la qualification c'est une habitude qu'on prend au fur et à mesure. C'est normal de ne pas trop savoir au début.

La qualification est une opération intellectuelle par laquelle on prend une situation de fait et on la fait entrer dans des "cases" juridiques pour pouvoir ensuite lui associer un régime (ensembles de règles) particulier.

Comme je disais c'est principalement contenu dans les lois et autres textes normatifs et dans ce qui nous vient du droit romain. On ne peut pas tout savoir d'un coup mais il faut se forcer autant que possible à utiliser un langage précis.

Par **djcam**, le **05/10/2014** à **19:38**

Comment vous qualifiez "un champ de blé"?

Par **Leonh**, le **06/10/2014** à **16:21**

Comment réussir en Finances publiques??

Par **gregor2**, le **06/10/2014** à **19:06**

[citation]Comment vous qualifiez "un champ de blé"?[/citation]

une piste : c'est un bien ..... à destination .....

[citation]Comment réussir en Finances publiques??[/citation]

Merci de créer un sujet séparé la prochaine fois -

Que répondre ... qu'est ce qui vous pose problème par rapport aux autres matières ?